



Embassy of the United States of America

Madame, Monsieur :

Pour ceux qui souhaitent effectuer un stage aux Etats-Unis, l'obtention d'un visa « J-1 » est requis avant de partir pour les Etats-Unis. Le visa « J-1 » est obligatoire pour tout stagiaire, même si le stage est pour une durée de moins de 90 jours et n'est pas rémunéré. La seule exception qui existe est pour les stagiaires aux Nations Unies, qui peuvent faire le stage avec un visa B1 avec une annotation spécifique. Ceux qui arrivent aux Etats-Unis en n'ayant pas le type de visa correct risquent de se voir refuser l'entrée et d'être renvoyés immédiatement dans leur pays d'origine.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink that reads "Lindsay Coffey".

Lindsay Coffey
Officier Consulaire
L'Ambassade des Etats-Unis à Paris